



Ville de Vouziers
Place Carnot – B.P. 20
08400 VOUZIERES
Tel : 03 24 30 76 32
Fax. 03 24 30 76 50

Courriel : marchespublics@ville-vouziers.com

Marché Public de fourniture

passé en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25,67 et 69 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics

AO n° 2018-01

REGLEMENT DE CONSULTATION

Fourniture et acheminement de gaz naturel dans les bâtiments municipaux

Date limite de réception des offres 23 mars 2018 à 12h00

SOMMAIRE

Article 1 – Objet de la consultation	3
1.1 – Objet du Marché	3
Article 2 – Conditions de la consultation	3
2.1 – Mode de passation	3
2.2 – Allotissement et décomposition.....	3
2.3 – Acheteur public	3
2.4 – Durée du marché.....	3
2.5 – Option – Variantes et Négociation	3
2.6 – Modalités d’exécution.....	3
2.7 – Modification de détail au dossier de consultation	3
2.8 – Délai de validité des offres.....	4
2.9 – Mode de règlement du marché.....	4
Article 3 – Présentation des offres	4
Le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement sur la plateforme de dématérialisation www.proxilegales.fr ou www.ville-vouziers.fr	4
6.1 – Dossier à fournir par les candidats répondant à l’appel d’offre	4
Article 4 – Jugement des offres	5
Article 5 – Conditions d’envoi ou de remise des offres	5
Article 6 – Renseignements complémentaires.....	6
6.1 – Demande de renseignements.....	6
6.2 – Documents complémentaires	6

Article 1 – Objet de la consultation

1.1 – Objet du Marché

Le présent marché a pour objet : la fourniture de gaz naturel et son acheminement (rendu sur site) vers les différents bâtiments municipaux de Vouziers, listés à l'article 3 du C.C.P.

Les offres devront être parvenues à la mairie de Vouziers – Place Carnot – 08400 VOUZIERS, **avant le 23 mars 2018 à 12h00.**

Article 2 – Conditions de la consultation

2.1 – Mode de passation

Marché public passé dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert passée en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25, 67 et 69 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics.

2.2 – Allotissement et décomposition

Le marché est un marché global, il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Conformément à l'article 45 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le représentant du pouvoir adjudicateur n'impose aucune forme de groupement aux candidats. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

2.3 – Acheteur public

Mairie de Vouziers

Place Carnot – BP20

08400 VOUZIERS

Tél : 03 24 30 76 32 - Fax : 03 24 30 76 50

Mail : marchespublics@ville-vouziers.com

2.4 – Durée du marché

Le marché prend effet à compter du **30 avril 2018**. Il est conclu pour une période ferme de 3 ans.

2.5 – Option – Variantes et Négociation

Sans objet

2.6 – Modalités d'exécution

Les modalités d'exécution sont fixées par le C.C.P.

2.7 – Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base

du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.9 – Mode de règlement du marché

Les prestations fournies seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Article 3 – Présentation des offres

Le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement sur la plateforme de dématérialisation www.proxilegales.fr ou www.ville-vouziers.fr

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

6.1 – Dossier à fournir par les candidats répondant à l'appel d'offre

Chaque candidat répondant à l'offre, devra remettre à la commune de Vouziers un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature

- Une **lettre de candidature**

Si le candidat est en redressement judiciaire, la **copie du/des jugement(s)** prononcé(s) à cet effet.

- Le **DC1** : En cas de candidature groupée ce document doit être complété, daté, et signé par tous les membres du groupement en un seul exemplaire.
- Le **DC2** : En cas de candidature groupée ce document doit être renseigné par chaque membre de groupement.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

- **Une déclaration sur l'honneur**, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - o Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales
 - o Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - o Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-3 du Code du Travail.
 - o Qu'il n'entre dans aucune des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- **Une attestation d'assurance de responsabilité civile.**
- **Tout document** contrôlable prouvant la capacité professionnelle du candidat à réaliser les prestations envisagées (références, certificats de qualification professionnelle, certificats de capacité émanant d'autres clients...).

Sur décision de la commune, les dossiers incomplets pourraient être complétés dans le délai qu'elle prescrit.

En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir les pièces demandées, à l'exception de la lettre de candidature, commune à l'ensemble du groupement.

Pièces de l'offre

- **L'Acte d'Engagement (A.E) et ses annexes** financières (bordereaux de prix et détails par site), à compléter, accepter, dater, parapher et signer, avec le cachet de l'entreprise.
- **Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P)**, à accepter, dater, parapher et signer

- **Un mémoire reprenant les éléments permettant de juger de la valeur technique de l'offre**
- **Le Règlement de consultation**, à accepter, dater, parapher et signer

Article 4 – Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions définies par le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 selon l'application des critères pondérés suivants :

Tarifification – Prix des prestations : 80 %

Le prix de la prestation comprenant l'achat d'énergie des différents frais fixes, ainsi que la remise accordée à la commune.

Valeur technique : 20 %

La valeur technique sera jugée au regard des caractéristiques techniques de l'offre (mémoire technique fourni par le candidat : organisation de la structure commerciale dédiée, outils mis à disposition, etc.).

Le résultat obtenu est pondéré pour obtenir la note finale.

Les offres seront classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Le délai imparti par le représentant du pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à **10 jours**.

NOTA : dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix prévaudront sur toute autre indication de l'offre, et il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation.

Article 5 – Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les dossiers de candidature seront remis par voie postale ou électronique ou dans nos locaux. Quel que soit le moyen choisi, les propositions doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Le candidat doit choisir le mode papier ou le mode électronique.

- **Sous format papier**

Les candidats ayant décidé de transmettre leurs offres sur support papier devront remettre leurs dossiers sous pli cacheté comportant les renseignements relatifs à la candidature et les éléments relatifs à l'offre.

Les plis peuvent être déposés par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé dans les locaux de la Mairie de VOUZIERES de 8h00 à 12h00 et de 14h à 17h00 du lundi au vendredi, à l'adresse suivante :

Mairie de VOUZIERES
Service Marchés Publics
 Place Carnot - BP 20 - 08400 VOUZIERES

L'enveloppe extérieure portera les mentions suivantes :

<p>OBJET DE LA CONSULTATION</p> <p>MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE N° AO 2018-01 RELATIF A LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL DANS LES BATIMENTS MUNICIPAUX</p> <p>SOCIETE :</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">« NE PAS OUVRIR »</p>

Les plis doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent document. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, **ne seront pas retenus**.

- **Sous format électronique**

Conformément aux dispositions des articles 40 et 41 du décret du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des offres des entreprises par voie électronique sur la plateforme : www.proxilegales.fr

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posés aux articles 1316 à 1316-4 du Code Civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les candidats respecteront les dispositions techniques de dépôt des offres et de signature électronique du profil d'acheteur.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'article 41 du décret du 25 mars 2016.

Article 6 – Renseignements complémentaires

6.1 – Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs ou techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande à :

Mairie de Vouziers

Melle Pauline BLANC – Service Marchés Publics

Place Carnot – B.P. 20 – 08400 VOUZIERS

Tél : 03 24 30 76 32

Fax : 03 24 30 76 59

Mail : marchespublics@ville-vouziers.com

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Pour obtenir tous les renseignements sur les voies et délais de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CHALONS-en- CHAMPAGNE

25, rue du Lycée

51036 CHALONS-en- CHAMPAGNE Cedex

Téléphone : 03 26 66 86 87 Télécopie : 03 26 21 01 87

6.2 – Documents complémentaires

Les documents complémentaires sont envoyés dans les 6 jours qui suivent la réception de la demande.

Fait à Vouziers, le 20/02/2018

Le représentant du pouvoir adjudicateur,
Le Maire de Vouziers,
Yann DUGARD

Lu et accepté,

A Le2018

Cachet et signature de l'entreprise